



LETTRE AUX RETRAITÉS

JANVIER / FÉVRIER 2019 N° 60

EDITO

Au nom de la CFE Énergies, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2019, à vous et à toutes celles et tous ceux qui vous sont chers.

Cette année sera intense au niveau syndical. Elle sera marquée par le renouvellement de nos instances au niveau national avec les élections du CSE. Il nous faudra être forts cette année pour faire face aux changements qui se profilent dans nos entreprises. Mais grâce à votre soutien, à votre adhésion, à votre participation à notre projet social et syndical, nous serons bien présents et actifs.

Et nous devons être écoutés. Il s'agit là plus qu'un souhait, mais d'une réelle volonté ! Alors cette année 2019 devra être celle de l'action pour obtenir ce que nous voulons pour le futur.

N'hésitez pas à rejoindre les différentes assemblées générales de vos syndicats locaux afin de faire en sorte qu'ensemble, nos vœux pour l'année 2019 se réalisent.



Le Secrétaire Général
William VIRY-ALLEMOZ

SOMMAIRE

Page 2
**INFORMATIONS
DES IEG**

Page 4
**INFORMATIONS
GÉNÉRALES**

Page 9
**QUELQUES
CHIFFRES**

Page 9
EN BREF

Page 10
**DOSSIER
THÉMATIQUE**

ÉLECTIONS



Lors des élections au Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF, la CFE Énergies a conforté sa première place avec 40,1 % des voix et quatre sièges. Forts de leur soutien, les huit élus CFE Énergies, titulaires et suppléants, s'engagent à porter la voix et à défendre sans complaisance les intérêts à la fois des actionnaires et des salariés.

NEUTRALITÉ CARBONE



Le Gouvernement a publié sa nouvelle stratégie nationale bas carbone. Si elle soutient l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050, la CFE Énergies rappelle que cet objectif ne doit pas être atteint à n'importe quel prix et que cette transition climatique ne réussira que si elle est accompagnée, juste socialement et acceptable économiquement. La France ne doit pas non plus faire cavalier seul, en s'inscrivant a minima dans un cadre européen. Cette ambition est dans le droit fil de l'engagement français en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Pour la CFE Énergies, c'est là un objectif très ambitieux pour un pays qui a pourtant déjà fait la preuve de son engagement climatique. Nul ne conteste que la France soit l'un des moins carbonés des pays développés : les émissions par unité de PIB de la France sont parmi les plus faibles du monde, ce qui était déjà observé depuis 1990.

En outre, cette ambition de neutralité carbone à 2050 constitue un véritable défi pour le pays. Diviser par 8 les émissions de CO₂ alors qu'on visait en 2015 une division par 4 avec la loi sur la transition énergétique, cela nécessitera d'énormes efforts d'efficacité énergétique, voire de sobriété, des investissements massifs et une transformation profonde de nos modes de production et de consommation.

En rehaussant son ambition en faveur d'une neutralité carbone en 2050, le Gouvernement cherche certes à renforcer le leadership politique de la France dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, mais il ne peut ignorer que les enjeux climatiques sont à la fois mondiaux mais aussi étroitement liés à notre consommation.

CLEAN ENERGY PACKAGE EUROPEEN

La CFE Énergies salue le compromis européen qui reconnaît les mécanismes de capacité et les tarifs réglementés.

ADOPTION DU CLEAN ENERGY PACKAGE EUROPÉEN



Commencé il y a deux ans, le marathon du **Clean Energy Package** vient de s'achever avec le compromis trouvé fin décembre dans le cadre du trilogue européen.

La CFE Énergies salue ce compromis arraché par la France qui a su défendre son modèle énergétique de service public et sa vision sur les mécanismes de capacités et les tarifs réglementés, au nom des impératifs de service public mais aussi de sécurité des approvisionnements énergétiques et de subsidiarité.

Parce que le Gouvernement a su les défendre à Bruxelles, la CFE Énergies lui demande de faire preuve de la même force de conviction à Paris dans les dossiers de fermeture des centrales au charbon, des concessions hydrauliques et de réforme des subventions à la concurrence via l'AReNH.

TARIFS PARTICULIERS - DÉMÉNAGEMENT



En cas de déménagement après votre départ en retraite, vous devez signaler à la CNIEG votre changement d'adresse. Vous n'avez aucune autre démarche à effectuer pour conserver le tarif agent. Votre nouvelle adresse va être transmise par la CNIEG aux services qui en assurent la gestion. Toutefois, si vous avez des questions concernant l'attribution de ce tarif, il faut contacter votre gestionnaire de tarifs particuliers au 09 69 39 58 60. Lui seul est compétent pour répondre à vos questions.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Depuis le 1^{er} janvier, le prélèvement à la source est entré en vigueur et est effectif sur votre pension de janvier.



Si votre taux n'est pas correct, l'Administration fiscale reste votre unique interlocuteur, la CNIEG ne fait qu'appliquer ce que le fisc lui transmet. Vous devez alors contacter l'administration fiscale (en appelant le 08 09 401 401 - numéro non surtaxé dédié) ou faire la modification directement depuis votre espace particulier accessible sur le site impots.gouv.fr

Une fois la modification effectuée, la CNIEG mettra à jour votre nouveau taux dans un délai de 3 mois.

Pour davantage de précisions, l'intégralité de ces informations est consultable sur notre site : <https://cfe-energies.com/>





INFORMATIONS GÉNÉRALES

SANTÉ

DELTA : une application qui améliore le dépistage du déclin cognitif



Dans cet esprit, l'application Delta (Delta) offre des tests cognitifs basés sur l'Intelligence Artificielle (IA) et une aide au diagnostic précoce du déclin cognitif (Alzheimer par exemple). Le prototype a déjà été développé et est maintenant prêt pour la commercialisation avec l'obtention de sa certification CE.

Comme le souligne le PDG de la startup à l'origine de cette application, «*la certification CE est un obstacle obligatoire à franchir pour tout produit médical vendu dans l'espace économique européen. Un produit certifié CE indique que le produit répond aux exigences de certaines directives juridiques de l'UE en matière de normes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement*».

Dans la pratique, cette application enregistre les données vocales des patients pour ensuite, les analyser grâce à l'I.A. et la linguistique informatique. «*Delta est une application iPad conçue et développée avec et pour des neuropsychologues (...) Non seulement Delta réduit le temps de dépistage de l'état cognitif au-delà de 50 %, mais elle améliore également la qualité du diagnostic et le processus de décision*».

Désormais, cette application peut être commercialisée sur le marché français. Un procédé intéressant quand on connaît l'importance du dépistage précoce de la maladie d'Alzheimer et ce, afin de ralentir le processus de la pathologie sur le long terme.

Se faire prescrire un sport par son médecin

Une activité physique peut être prescrite par les médecins depuis mars 2017. Cette prescription est plébiscitée par 72 % des patients.

La pratique d'un sport est dorénavant reconnue comme bénéfique sur la santé tout comme les médicaments. La pratique d'une activité physique régulière même légère soulage douleurs et effets psychiques de bon nombre de pathologies. Les médecins doivent être aidés dans le choix de l'activité à prescrire, c'est pourquoi, le Vidal a enrichi sa version numérique. Sont indiqués les sports et la description précise de leurs bienfaits. Il est recommandé, par exemple, de soigner une lombalgie par la natation ou la marche. Qu'ils soient préventifs ou curatifs, de nombreux sports sont indiqués dans certaines pathologies chroniques comme les maladies cardiovasculaires ou les cancers. En fonction de



l'évolution de la maladie, des niveaux de pratique permettent aux médecins de diriger leur patient vers un sport défini.

45 fédérations nationales de sport ont participé à la constitution de cette base de données. Chaque fédération a apporté les éléments nécessaires afin de comprendre les bienfaits des gestes de chaque discipline, adaptée à l'âge et à l'état d'avancement de la pathologie. La majorité des autres fédérations devraient rejoindre le mouvement afin de créer une vaste base de données bien utile aux professionnels de santé.



VIE PRATIQUE

Vous avez besoin de connaître une procédure ou une réponse à un problème juridique... Des solutions gratuites existent pour se faire aider sans devoir payer un professionnel du droit.

Quelques exemples :

- **Faire des travaux d'adaptation dans son logement**

Un point d'information local dédié aux personnes âgées, guichet unique d'information face à la perte d'autonomie. Son nom varie selon les départements, le plus courant est le **Clic** (Centres locaux d'information et de coordination). Consulter le site : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, cliquer sur « Rechercher dans l'annuaire » et cocher « Un point d'information près de chez vous ».

- **Accéder à son dossier médical**

Avocats, travailleurs sociaux et juristes spécialisés répondent aux questions relatives au Médecin traitant, personne de confiance, dossier pharmaceutique, indemnités journalières et pension d'invalidité, aide aux adultes handicapés... Les appeler au 01 53 62 40 30. Pour une question complexe, remplissez le formulaire sur www.france-assos-sante.org, "Santé info droits" puis "Formulaire en ligne Santé Info Droits".

- **Être aidé juridiquement**



Dans chaque département, le conseil départemental d'accès au droit (CDAD) organise des consultations gratuites d'avocats. Aller sur consultation.avocat.fr/les-avocats-tout-savoir, cliquer sur "Les permanences gratuites pour consulter un avocat" et sur un département. Il traite du droit de la famille, de la consommation, du travail, immobilier... Il organise également des consultations gratuites d'autres professionnels du droit (notaires, huissiers de justice...).

- **Trouver un renseignement administratif**

Allô service au 39 39 (0,15 €/m + prix de l'appel). Un service de renseignements

administratifs dans tous les domaines gérés par les pouvoirs publics et des informations fournies en toute confidentialité.

En consultant le site www.legifrance.gouv.fr vous consulterez tous les textes juridiques (codes, lois, décrets...) et la jurisprudence (décisions de principe des tribunaux).

- **Une question sur le logement**

L'ADIL, est une association loi 1901 agréée par le ministère chargé du logement. Des juristes vous délivrent des conseils personnalisés dans les domaines juridiques, financiers et fiscaux liés à la construction et à l'urbanisme. Il existe des agences dans 82 départements. Rendez-vous sur www.anil.org, cliquez sur "Votre Adil" puis sur votre département.. Téléphoner peut suffire.

ARGENT

Fiscalité



L'administration fiscale expérimentera cette année la surveillance des réseaux sociaux pour traquer les fraudeurs dans le but de déceler des signes d'un niveau de vie non adaptés aux revenus déclarés. Le Ministre de l'Action et des Comptes publics a indiqué « *qu'il s'agira d'un outil supplémentaire de lutte contre la grande fraude, mais qu'en aucun cas des redressements n'interviendront sur la seule base de telles données* ».

Pensions alimentaires

Jusqu'à présent, seul le juge aux affaires familiales est autorisé à réviser la pension alimentaire fixée par un jugement. Demain, la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou la Caisse de la Mutualité Agricole (MSA) sera habilitée à le faire par application d'un barème, sous condition de la modification du montant initial faisant l'objet d'une volonté des deux parties, demande fondée sur l'évolution des ressources des parents. Cette nouvelle disposition sera proposée à titre expérimental pendant 3 ans et dans quelques départements définis par arrêté (*Article 6 du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice*).

IMMOBILIER

PINEL : uniquement en zones "tendues"



L'avantage fiscal Pinel est désormais restreint aux secteurs dits tendus, soit les zones A bis, A et B1 du dispositif. Il s'agit notamment de la partie agglomérée de l'Île-de-France, de la Côte d'Azur, du Genevois français et des métropoles de plus de 250.000 habitants. Sur ces secteurs, le dispositif Pinel court jusqu'au 31 décembre 2021. Les zones B2 et C ne sont plus éligibles à cet avantage fiscal depuis le 1^{er} janvier 2019. Seuls les investisseurs qui ont signé leur avant-contrat avant cette date et qui signeront l'acte authentique devant notaire pour le 15 mars 2019 peuvent encore en profiter.

Rénovation : un nouvel avantage fiscal



Pour encourager la rénovation du bâti ancien dégradé en centre-ville, le Gouvernement met en place un nouveau système de défiscalisation. Il prend le nom de l'actuel ministre délégué chargé de la Ville et du Logement Julien Denormandie. Montant du nouvel avantage : 12 % du prix du logement sur 6 ans, 18 % sur 9 ans ou 21 % sur 12 ans, le tout étant calculé sur un plafond d'investissement de 300 000 € (même architecture que le dispositif Pinel).

Pour en profiter, il faut réaliser des travaux comptant pour 25 % du prix total de l'opération. Celle-ci doit porter sur un bien dégradé, qui ne répond pas aux critères du logement décent et est situé dans l'une des 222 communes bénéficiant du Plan Action Cœur de Ville. Les décrets d'application sont en attente de publication.

Le dispositif Censi Bouvard prolongé

Réservé aux investissements locatifs dans certaines résidences services neuves, le dispositif Censi Bouvard est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 alors qu'il devait s'éteindre fin décembre 2018. Ce mécanisme prend la forme d'une réduction d'impôt égale à 11 % du prix du logement étalé sur 9 ans, calculée dans la limite d'un plafond d'investissement de 300.000 €, soit un avantage fiscal de 3.666 € par an pendant 9 ans. Le dispositif Censi-Bouvard ne s'applique qu'aux résidences pour étudiants et pour personnes âgées (les résidences de tourisme en sont exclues). L'investisseur doit louer le bien meublé par bail commercial et se place sous le statut fiscal de loueur en meublé non professionnel (LMNP).



ASSURANCES

Assurance décès

Récemment, la Cour de Cassation a confirmé un arrêt de la Cour d'Appel de Paris qui a rejeté la demande de versement d'un capital décès adressé par le concubin d'une personne disparue. Pour la juridiction suprême, les pièces justificatives fournies ne suffisaient pas à prouver une vie commune au jour du décès. Le concubin n'avait pas pu produire une facture d'électricité, un bail locatif ou un avis d'imposition aux deux noms. **3ème chambre civile n° 13-13113.*

Payer la voiture de son enfant



Il n'est pas interdit aux parents d'aider leurs enfants en leur donnant de l'argent. Ce don dit manuel n'exige pas d'écrit. Mais **il faut**

s'interroger sur deux points : la fiscalité et le juste partage des donations entre enfants.

Certains dons familiaux de sommes d'argent sont exonérés si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le donateur doit, au jour de la transmission, être âgé de moins de 80 ans,
- le bénéficiaire doit être majeur au jour de la transmission,
- les dons doivent être effectués en pleine propriété aux enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants.

Pour mémoire, l'exonération est limitée à 31 865 € versés en une ou plusieurs fois sur une période de 15 ans par un même donateur à un même bénéficiaire. Elle peut se cumuler avec les abattements personnels accordés en fonction du lien de parenté.

Bon à savoir ! Même s'il remplit les conditions pour être exonéré, un don manuel doit être déclaré au fisc.

DIVERS

Révolution numérique

En août dernier, une étude « *impact de la révolution numérique sur l'emploi* » de l'Institut Sapiens a identifié les 5 métiers directement menacés par cette technologie et dont les effectifs ont déjà fortement diminué depuis 3 décennies. Il s'agit de manutentionnaire, secrétaire bureautique de direction, employé de comptabilité, employé de banque/assurance et caissier/employé de libre-service.

Comment payer moins cher une amende



En réglant immédiatement à l'agent qui verbalise ou par courrier dans les 15 jours ou en ligne dans les 30 jours, vous ne réglerez

que l'amende forfaitaire minorée qui est de 20 à 33 % moins cher que l'amende forfaitaire indiquée (exemple : 90 € au lieu de 135 €).

OTONO-ME : nouvelle solution de télé-assistance à domicile

De plus en plus de solutions issues des nouvelles technologies se lancent sur le marché du maintien à domicile des personnes âgées. Un business en plein développement qui découle directement du vieillissement de la population française. L'une des dernières en date, Otono-me, créée en 2015 par la start-up toulousaine **Telegrafik**, visant à favoriser le maintien à domicile de nos aînés. « *Jusqu'à présent, explique la Présidente de Telegrafik, la protection des personnes âgées à domicile se limitait à des systèmes de bouton d'appel d'urgence ou médaillon et il était donc nécessaire de leur proposer de nouveaux types de dispositifs leur apportant plus de sécurité et davantage de lien social* ».



Bien sûr, cette solution n'est pas la seule sur le marché. Globalement, elle fonctionne d'ailleurs comme la plupart des produits concurrents. Dans la

pratique, des capteurs communicants sont installés dans le logement de la personne âgée et/ou fragile. En cas de problème, une chute ou un malaise par exemple, une alerte est automatiquement envoyée sans que la personne ait à intervenir, vers un plateau d'assistance, disponible 24/7, en charge de dépêcher des secours si nécessaire.

Les proches peuvent quant à eux exercer une vigilance bienveillante chez leur parent âgé grâce aux applications smartphone. Ils suivent ainsi de façon distante et discrète son activité sans rentrer dans son intimité. C'est la plateforme Telegrafik qui récupère les données de tout type de capteurs en temps réel et les analyse grâce à ses algorithmes d'intelligence artificielle. Les champs d'application de ces technologies sont très larges et touchent autant la téléassistance que la e-santé.



INTERNET

Que faire contre les rançongiciels ?

D'une manière générale, les silvers-surfers ou internautes seniors ne seraient pas assez méfiants sur Internet. Une étude réalisée en 2016 en collaboration avec B2B International pour Kaspersky Lab, l'un des spécialistes des anti-virus informatiques, indiquait que plus de la moitié (51 %) des internautes seniors ne se souciaient pas de leur vulnérabilité lors de leurs achats en ligne. Pourtant les risques à surfer sur le web sont réels. Un rançongiciel, programme malveillant va bloquer votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone et vous demander de l'argent afin de débloquer le tout grâce à une clef de déchiffrement.

Face à cette situation, le site Internet gouvernemental du service public vous recommande de signaler d'abord le chantage dont vous êtes victime sur le site www.internet-signalement.gouv.fr à partir d'un autre appareil et de porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie. Ensuite, vous pouvez aussi consulter le site www.nomoreransom.org qui est une interface pour le déblocage et/ou le déchiffrement de vos fichiers bloqués.

D'une manière générale, il faut absolument protéger vos appareils grâce à un antivirus et le mettre à jour régulièrement. Télécharger un logiciel anti-spam, faire attention aux emails que vous ouvrez et nettoyer régulièrement vos appareils de leurs fichiers temporaires.

Mx vertical : la souris ergonomique qui vise à réduire les problèmes d'articulations



La marque high-tech Logitech a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle souris. Une souris d'avant-garde nettement plus ergonomique pensée pour prévenir les problèmes d'articulation. Dans la pratique, elle a été pensée et conçue pour réduire la pression sur l'avant-bras et la pression du poignet, tandis que son angle vertical spécial de 57° a été optimisé pour une posture ergonomique sans compromettre la productivité.

Selon le communiqué de Logitech, *ce nouveau produit a été testé scientifiquement et approuvé par un ergonome*. Sa forme confortable a été conçue pour s'adapter à différentes formes et tailles de mains, tandis que la surface en caoutchouc texturé et le repose-pouce assurent une prise solide et naturelle.

Un capteur de haute précision permet de réduire jusqu'à 4 fois le mouvement de la main et d'atténuer la fatigue. L'interrupteur de vitesse du curseur permet quant à lui, d'ajuster instantanément la vitesse et la précision du curseur en appuyant simplement sur un bouton.

Avec cette souris du futur, plus aucune crainte de pile qui rend l'âme ; en effet, la batterie est rechargeable et dure jusqu'à quatre mois avec une charge complète, plus encore une charge rapide d'une minute vous procure trois heures d'utilisation. Disponible au prix de 109,99 €.

Une nouvelle technologie au service de la sécurité des personnes



De plus en plus de nouvelles technologies permettent d'assurer notre sécurité. L'une des dernières solutions en date « **AteOona** », s'annonce comme étant le « *premier système de messages d'alerte à envoi programmé* » qui peut s'avérer pratique pour les jeunes seniors férus de technologie.

AteOona sera le premier site permettant de programmer des messages d'alerte, sorte « d'ange gardien » digital au service du quotidien.

Dans la pratique, il convient de se créer une e-identité, sous la forme d'un ou de plusieurs profils, avec chacun leur « *groupe de confiance* ». Amis, famille, collègues, membres d'un même club, c'est à l'utilisateur qu'il revient de choisir les contacts qui devront être prévenus simultanément en cas de soucis. L'utilisateur peut choisir d'envoyer un simple message d'alerte ou de transmettre des informations personnelles plus précises.

QUELQUES CHIFFRES



350 000

c'est le nombre de foyers de retraités supplémentaires qui se verront appliquer le taux réduit de la CSG à 3,8 % au lieu du taux normal à 8,3 %, ce dernier ne devant être appliqué qu'en cas de revenus dépassant un certain seuil pendant 2 années consécutives au lieu d'une année

(source : article du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (loi pas encore votée à l'heure où nous publions).

76 %

c'est la part des entreprises créées par les demandeurs d'emploi encore en activité près de 3 ans après la validation du projet par le conseiller Pôle Emploi

(source : Pôle Emploi, statistiques, études et évaluations n° 46 d'octobre 2018)

34 %

c'est le pourcentage de ménages français ayant déclaré avoir reçu un héritage dans leur vie

(source : Insee : les revenus et le patrimoine des ménages - édition 2018)

40 000

c'est le nombre de ventes de logements sociaux décidées par le gouvernement par an contre 8 000 en moyenne actuellement

(source : Loi Elan votée par le Parlement le 16 octobre 2018)

EN BREF

En cas de décès, la pension de réversion de la retraite complémentaire d'un cadre du privé (ex-AGIRC) peut être accordée au conjoint survivant dès 55 ans au lieu de 60 ans. Les retraites de base du régime général sont réévaluées de 0,3 %.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) augmente de 35 € pour atteindre au maximum 868 € par mois pour une personne seule et 1 348 € pour un couple dont les 2 membres bénéficient de l'ASPA.

Pour être partiellement exonéré de cotisations sociales la première année d'activité, il n'est plus nécessaire d'être chômeur indemnisé. L'aide ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) est désormais accessible à tous les créateurs et repreneurs d'entreprise.

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)



Se faire soigner sans avoir à répéter ses pathologies et médicaments, c'est possible grâce au DMP. Ce dossier est un carnet de santé numérique gratuit et confidentiel, non obligatoire et accessible au patient comme aux professionnels qui le soignent, en ville et à l'hôpital.

1 Le DMP est sécurisé

L'accord du patient est nécessaire pour créer le DMP et ce dernier choisit les professionnels à qui il donne accès (il peut masquer certaines informations, sauf pour son médecin traitant).

2 Le DMP est facile à utiliser, mais pas à créer

Pour créer directement son DMP sur Internet, il convient de demander un code de création via le site <https://www.dmp.fr/>

Le plus facile est de le faire établir par son médecin traitant, à l'accueil de sa caisse d'assurance maladie ou à un pharmacien. Il peut être supprimé et réactivé (les informations seront conservées 10 ans).

3 Le DMP est alimenté par les professionnels de santé

Il permet de faire circuler les informations entre les professionnels médicaux et paramédicaux qui entourent un patient. Une prise en charge aux urgences se fera avec les informations sur les antécédents médicaux. Il est essentiel pour les patients souffrant d'une maladie chronique.

Le DMP est alimenté automatiquement par l'Assurance maladie, avec l'historique des soins et des médicaments remboursés (et non des remboursements) des 24 derniers mois. Le patient peut ajouter des informations (personnes à prévenir, allergies...) et des documents dans un espace dédié. En principe, le médecin traitant ajoute les antécédents et les traitements en cours.

Par la suite, comptes rendus d'hospitalisation, résultats d'examens... sont intégrés par les professionnels concernés.

Le patient a accès à la totalité de son dossier depuis dmp.fr ou l'application DMP (disponible gratuitement sur Google play ou sur l'App Store) avec un identifiant, un mot de passe et un code à usage unique. Il est également informé de chaque intervention d'un professionnel (par courriel ou SMS).

A signaler que le DMP n'est pas accessible aux médecins du travail (pour les salariés), aux caisses de Sécurité sociale, aux mutuelles, aux assureurs, etc ...

Le dossier est aussi utile en maison de retraite. Il est créé sous la responsabilité du directeur, en l'absence d'opposition du résident ou de ses proches.



Pour nous SUIVRE ou nous CONTACTER

<http://www.cfe-energies.com>
contact@cfe-energies.com

